



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 41524

Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question du règlement des titres russes. Dans une réponse à sa précédente question, publiée au Journal officiel du 20 novembre 1995, page 4911, il était affirmé que le ministre des affaires étrangères, en liaison avec le ministre de l'économie et des finances, continuerait de suivre de près cette question, à laquelle il « attache une grande importance » et restait « attentif aux préoccupations des associations de porteurs de titres russes ». De nombreuses rencontres diplomatiques ayant eu lieu depuis cette date, l'absence de résultats tangibles inquiète légitimement nos compatriotes (1,6 million de personnes spoliées). C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'affirmation par le Gouvernement français du conditionnement de la signature des accords du Club de Paris, pour la renégociation de la dette de la Fédération de Russie, au règlement du problème des emprunts russes, ne serait pas de nature à faire progresser ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur la situation des porteurs de titres russes. Le ministre des affaires étrangères lui confirme que, depuis l'automne 1995, chaque rencontre officielle entre la France et la Russie a constitué une occasion de rappeler l'importance que notre pays attache à la mise en œuvre des engagements pris par la Fédération de Russie. En particulier lors de la visite en France du Président Eltsine, en octobre 1995, le Président de la République lui a fait part de l'importance d'un règlement rapide et équitable ; l'incompréhension de l'opinion française face à l'absence d'un règlement allait croissante à un moment où la relation franco-russe est unanimement jugée très positive. À la suite de cette visite, le sujet a été discuté à nouveau de façon approfondie par M. Arthuis, ministre de l'économie et des finances, lors de son déplacement à Moscou le 10 novembre. Il a été de nouveau abordé lors des visites à Moscou de M. de Charette, ministre des affaires étrangères, le 23 janvier, et de M. Juppe, Premier ministre, le 15 février. Enfin, le Président de la République, lors de son entretien avec le Président Eltsine en marge du sommet de Moscou, le 19 avril, et le ministre des affaires étrangères, lors de sa rencontre avec M. Primakov, ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, à Berlin, le 4 juin, ont marqué leur impatience de voir régler ce dossier symbolique. Il est toujours difficile aujourd'hui de préjuger les conditions d'un règlement. En liaison avec le ministre de l'économie et des finances, le ministre des affaires étrangères continue de suivre avec soin l'évolution de cette question importante. Il reste attentif aux préoccupations des associations de porteurs de titres russes.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41524

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3927

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5156